

DÉPARTEMENT
DE LA GUADELOUPE



Numéro d'inscription au
Registre

2025 – 01

Numéro de la Délibération

12

Effectif du Conseil : 29

Présents : 17

Absents : 12

Dont Procurations : 06

Délibération publiée le

03 AVR 2025

Pour le Maire,

Marie-Yveline THEOBALD
PONCHATEAU

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 21 mars à 16 h 00, le Conseil Municipal de Baillif s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, à Baillif, sous la Présidence de Madame le Maire, sur convocation adressée le 15 mars 2025 et affichée à la mairie.

CONSEILLERS PRESENTS :

Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU ; Jean-Michel GUSTAVE-DIT-DUFLO ; Joël ARRINDELL ; Josseline TINVAL ANDRE ; Jean-Claude HOUBLON ; Francis BABEL ; Yves-Lise OTTO ; Romain LICIUS ; Marie-Line SALNOT ; Janick CHACAL ; Fred BABEL ; Mauricette CAMALET ; Yolaine BRISSAC ; Olivier ISMAËL ; David JOSUE ; José DAVISON ; Corine PEROUMAL.

CONSEILLERS REPRESENTES :

Dina BELLON (représentée par Joël ARRINDELL), Cynthia PEROUMAL (représentée par Romain LICIUS), Ketty GOMBAULD LECOLAS (représentée par Marie-Line SALNOT), Annick PARNASSE épouse MONDELICE (représentée par Jean-Claude HOUBLON), Danielle MONDELICE (représentée par Yves-Lise OTTO), Moïse NAPRIX (représenté par David JOSUE).

CONSEILLERS ABSENTS :

Éric FAIRFORT ; Jean-Claude GLANDOR ; Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO Hadjanie HANANY ; Lydie CRANE ; Marie-Lucile BRESLAU.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 17. Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marie-Line SALNOT a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

12- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE COMITE REGIONAL DE CYCLISME DES ILES DE GUADELOUPE/VILLE DE BAILLIF – « VILLE ETAPE » – 8^{EME} ETAPE DU 74^{EME} TOUR DE GUADELOUPE – ARRIVEE DU 09/08/2025

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre du 74^{ème} tour cycliste de la Guadeloupe, la commune de Baillif accueille l'arrivée de la 8^{ème} étape, au sommet de Saint-Louis.

A ce titre, une convention de partenariat doit être établie entre la commune de Cyclisme des Iles de Guadeloupe.

Ce partenariat consiste pour la commune à mettre à disposition des moyens logistiques, ainsi qu'une participation financière qui s'élève à dix-huit mille euros (**18 000 €**).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif de la commune de Baillif ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire

Après avoir délibéré

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la convention jointe en annexe et d'autoriser Madame le maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

Article 2 : D'octroyer la somme de 18 000 € au Comité régional de cyclisme des Iles de Guadeloupe.

Article 3 : De dire que la dépense sera inscrite au budget primitif 2025.

Article 4 : De dire que cette somme sera versée sur ce même exercice 2025.

Article 5 : De donner mandat à Madame le maire pour mener à bien cette décision.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Pour Expédition Conforme

Le Maire



Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU